

Thiophanate-Méthyl 500 SC Fongicide

GROUPE

1

FONGICIDE

COMMERCIAL
Suspension concentrée

PRINCIPE ACTIF :

thiophanate-méthyl

500 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,00113% et du 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,00037% à titre d'agents de conservation.

OU

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,001695% et du 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,000555% à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION : 31784
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT – POISON



Avertissement, contient l'allergène soya.

Déclarant :
Nippon Soda Co., Ltd
JP Tower 10th Floor, 7-2 Marunouchi 2-chome, Chiyoda-ku
Tokyo, Japon, 100-7010
Contact aux États-Unis : (212) 490-0350

Représentant canadien :
Nailor Regulatory Consulting Inc.
935 Rosinke Drive, Kincardine, Ontario
N2Z 2X3
(519) 829-5422

Contenu net : 1 – 1060 L

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la **Loi sur les produits antiparasitaires**.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut être nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer la poussière ni le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond à l'eau et au savon après l'emploi. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Appliquer ce produit seulement lorsque le risque de dérive hors du site à traiter est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS appliquer ce produit en serre, à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi pour une culture particulière.

ENTREPOSAGE

Conserver ce produit loin des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Éliminer l'eau de rinçage conformément à la réglementation provinciale.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant à remplissages multiples :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant.

<p><i>EN CAS D'UN EMPOISONNEMENT OU CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, COMPOSER LE 1-866-336-2983</i></p>

Thiophanate-Méthyl 500 SC Fongicide

GROUPE

1

FONGICIDE

COMMERCIAL

Suspension concentrée

PRINCIPE ACTIF :

thiophanate-méthyl	500 g/L
--------------------	---------

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,00113% et du 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,00037% à titre d'agents de conservation.

OU

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,001695% et du 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,000555% à titre d'agents de conservation.

LIRE LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION : 31784
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT – POISON



Avertissement, contient l'allergène soya.

Déclarant :
Nippon Soda Co., Ltd
JP Tower 10th Floor, 7-2 Marunouchi 2-chome, Chiyoda-ku
Tokyo, Japon, 100-7010
Contact aux États-Unis : (212) 490-0350

Représentant canadien :
Nailor Regulatory Consulting Inc.
935 Rosinke Drive, Kincardine, Ontario
N2Z 2X3
(519) 829-5422

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Le Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC est un fongicide systémique conçu pour la suppression de certaines maladies fongiques. Il est efficace contre certaines maladies dans les pommes, poires, bleuets nains, raisins, pêches, nectarines, prunes, pruneaux, cerises, fraises, framboises, haricots blancs, betteraves à sucre et plantons de pommes de terre, ainsi que dans les plantes ornementales, le gazon, les plantules de tabac de serre et les champignons en bouton blancs (terre de gobetage).

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la **Loi sur les produits antiparasitaires**.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut être nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer la poussière ni le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond à l'eau et au savon après l'emploi. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Appliquer ce produit seulement lorsque le risque de dérive hors du site à traiter est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS appliquer ce produit en serre, à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi pour une culture particulière. NE PAS entrer ni permettre aux travailleurs d'entrer dans les sites traités pour y effectuer des activités pendant les intervalles précisés dans le tableau suivant.

Culture	Activité après traitement	DS et/ou DAAR
Pommes, poires	Récolte (manuelle, mécanique)	7 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Bleuets nains	Récolte (manuelle, mécanique)	60 jours
	Activités liées à l'irrigation manuelle comportant un contact foliaire	1 jour
	Toutes les autres activités	12 heures
Cerises, nectarines, pêches, prunes, prunes à pruneaux	Éclaircissage manuel des fruits	4 jours
	Récolte (manuelle, mécanique)	1 jour
	Toutes les autres activités	12 heures
Framboises	Récolte (manuelle, mécanique), liage/tuteurage (feuillage complet), activités liées à l'irrigation manuelle comportant un contact foliaire	1 jour
	Toutes les autres activités	12 heures
Raisins	Récolte (manuelle, mécanique)	45 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Fraises	Récolte (manuelle, mécanique)	1 jour
	Toutes les autres activités	12 heures
Betteraves à sucre	Récolte (manuelle, mécanique)	21 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Roses et plantes ornementales cultivées à l'extérieur pour la production de fleurs coupées	Récolte manuelle, éboutonnage, taille manuelle	2 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Roses et plantes ornementales d'extérieur non cultivées pour la production de fleurs coupées	Toutes les activités	12 heures
Plantes ornementales de serre (bassinage du sol)	Toutes les activités	12 heures
Plantes ornementales de serre non cultivées pour la production de fleurs coupées (application foliaire)	Toutes les activités	12 heures
Trembles et autres peupliers	Toutes les activités	12 heures
Champignons de Paris (terre de gobetage)	Récolte (manuelle, mécanique)	17 jours
Semis de tabac en serre (application foliaire, bassinage)	Récolte (manuelle, mécanique)	65 jours
	Activités entraînant un contact avec le feuillage	6 jours
	Activités n'entraînant pas un contact avec le feuillage	12 heures
Haricots blancs	Récolte (manuelle, mécanique)	21 jours
	Dépistage, activités liées à l'irrigation manuelle comportant un contact foliaire	2 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Gazonnières	Toutes les activités	12 heures
Terrains de golf	Toutes les activités	Tant que le produit pulvérisé n'est pas sec.

DS = délai de sécurité; DAAR = délai d'attente avant la récolte.

Après avoir manipulé le fongicide Thiophanate-Méthyl 500 SC, se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser des produits du tabac ou les toilettes. Aucun aliment, tabac ou boisson ne doit être permis dans les secteurs où des produits chimiques sont entreposés ou utilisés. Ne pas appliquer ce produit de manière qu'il puisse entrer en contact avec d'autres personnes ou travailleurs. Seuls des manipulateurs protégés devraient se trouver dans le secteur pendant l'application.

NE PAS appliquer à l'aide d'un nébulisateur ou un appareil pneumatique manuel ou à l'aide d'un équipement de brumisation portatif.

Équipement de protection personnelle (EPP) :

Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter un couvre-chef résistant aux produits chimiques pendant l'application par pulvérisateur pneumatique à partir d'une cabine ouverte. Le couvre-chef peut consister en un surôit résistant aux produits chimiques, un chapeau étanche à l'eau à large bord résistant aux produits chimiques ou un capuchon offrant une protection suffisante de la nuque. Le port de gants n'est pas nécessaire dans le cas de l'application à partir d'une cabine fermée ou d'un poste de pilotage fermé.

Les travailleurs qui mélangent et chargent plus de 520 L au cours d'une même journée doivent utiliser un système de mélange et de chargement en circuit fermé.

Si la quantité de produit appliquée au moyen d'une rampe de pulvérisation est supérieure à 520 L au cours d'une même journée, un tracteur à cabine fermée doit être utilisé.

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes lors du traitement des plantons de pomme de terre et lors de la manipulation et de la plantation des plantons de pomme de terre traités. Utiliser un tracteur à cabine fermée pour la plantation. Le port des gants n'est pas requis pendant l'application à partir d'un tracteur à cabine fermée.

S'il est nécessaire qu'un travailleur soit placé à l'arrière de la planteuse pour réaliser les activités de plantation, le travailleur doit porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, des gants résistant aux produits chimiques et un respirateur avec masque antipoussière complet filtrant N95 (au minimum) approuvé par le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) et dont l'ajustement a été vérifié. En outre, un seul groupe de travailleurs peut planter 50 000 kg de plantons de pomme de terre par jour. Ces restrictions sont nécessaires pour réduire au minimum l'exposition des travailleurs à l'arrière des planteuses. La plantation peut devoir être effectuée sur plusieurs jours, ou en utilisant différents travailleurs à l'arrière de la planteuse qui n'ont pas déjà été exposés ce jour-là au/à Le Fongicide SENATOR 70WP WSB1 en effectuant une autre tâche.

Retirer immédiatement les vêtements si des pesticides y sont entrés. Se laver ensuite à fond et remettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection personnelle (EPP) immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des EPP. Si vous ne disposez d'aucunes directives pour les pièces lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Entreposer et laver les EPP séparément des autres vêtements.

MISES EN GARDE RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT

Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter zone tampon de pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

Toxique pour les vers de terre.

Toxique pour les abeilles. Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site traité. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs). Suivre le mode d'emploi qui s'applique à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Pour les haricots blancs, les cerises, les pêches, les nectarines, les prunes et les prunes à pruneaux :

Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer le produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et la rive du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Conserver ce produit loin des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Éliminer l'eau de rinçage conformément à la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant à remplissages multiples :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant.

***EN CAS D'UN EMPOISONNEMENT OU CONCERNANT UN DÉVERSEMENT
D'IMPORTANCE, COMPOSER LE 1-866-336-2983***

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance, Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC, fongicide du groupe 1. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC et à d'autres fongicides du groupe 1. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés

chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC ou les fongicides du même groupe 1 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides ou les bactéricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Informer Nisso America en présence d'une baisse possible de sensibilité à Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC chez l'agent pathogène.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nisso America au (212) 490-0350.

Comme il est impossible de prévoir l'apparition d'une telle résistance, Nippon Soda Co., Ltd. rejette toute responsabilité en cas de pertes ou de dommages aux cultures résultant de l'incapacité du Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC à supprimer les souches de maladies fongiques résistantes.

MÉLANGE :

BIEN AGITER AVANT L'USAGE. Une sédimentation peut se produire lorsque le produit n'est pas utilisé pendant une période prolongée. En cas de mélange en cuve à pH élevé, l'intervalle entre le mélange et l'application doit être réduit au minimum. Il est recommandé d'ajuster le pH de l'eau de mélange entre 6 et 7 avant d'y ajouter le Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC. Ajouter le volume requis du Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC au réservoir à moitié rempli d'eau, agiter au moyen d'un dispositif mécanique ou hydraulique, ajouter les produits d'association désirés (voir ci-dessous), agiter de nouveau et remplir ensuite le réservoir avec le reste de l'eau nécessaire. Agiter continuellement pour maintenir le produit en état de suspension. Pour de meilleurs résultats, utiliser le mélange de pulvérisation le jour même de sa préparation.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Nisso America au (212) 490-0350 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Directives pour le mélange en cuve : Le THIOPHANATE-METHYL 500 SC est compatible avec la plupart des pesticides fréquemment utilisés. En cas de mélange avec d'autres produits, ajouter ceux-ci dans l'ordre suivant : d'abord les poudres mouillables, les formulations sèches, les suspensions concentrées, les concentrés émulsifiables et finalement, les produits solubles tels que les fertilisants. Ces directives ne constituent en aucun cas une garantie de compatibilité avec d'autres produits ; ne pas mélanger avec des produits contenant du cuivre ni avec des pesticides fortement alcalins tels que la bouillie bordelaise ou le polysulfure de calcium. Le THIOPHANATE-METHYL 500 SC peut être appliqué en combinaison avec des fertilisants liquides chimiquement neutres. Une application en combinaison avec des fertilisants fortement alcalins comme l'hydroxyde d'ammonium devrait être évitée, car elle peut causer la dégradation du pesticide, ce qui en réduira l'efficacité.

Comme ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser dans un tel objectif.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

EMPÊCHER les rejets ou rejets d'effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres ou des champignonnières contenant ce produit, d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles sous la rubrique MISES EN GARDE RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (à déterminer à l'extérieur de cette zone, côté sous le vent).

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent excède 16 km/h à l'altitude du vol au-dessus du site traité. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. La longueur occupée par les buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons de pulvérisation:

Aucune zone tampon de pulvérisation N'EST REQUISE pour :

- les utilisations avec un équipement d'application manuel permises sur cette étiquette.

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat sensible le plus proche, dans la direction du vent, qu'il s'agisse d'un habitat terrestre), d'un habitat d'eau douce (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs,

les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides) ou d'un habitat estuarien ou marin.

Méthode d'application	Culture		Zone tampon de pulvérisation (mètres) requise pour la protection des habitats :			
			d'eau douce d'une profondeur de :		estuariens ou marins d'une profondeur de :	
			moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Haricots blancs		4	2	0	0
	Betteraves à sucre		1	1	0	0
	Bleuets nains, trembles et autres peupliers, roses, plantes ornementales, fraises, framboises		2	1	0	0
	Raisins		3	1	0	0
	Surfaces gazonnées		15	10	1	0
Pulvérisateur pneumatique	Roses, plantes ornementales	Début de croissance	20	15	0	0
		Fin de croissance	15	5	0	0
	Bleuets nains, trembles et autres peupliers, framboises	Début de croissance	25	15	0	0
		Fin de croissance	15	10	0	0
	Raisins	Début de croissance	30	20	0	0
	Cerises, prunes à pruneaux, pêches, nectarines, prunes	Début de croissance	30	20	0	0
		Fin de croissance	20	10	0	0
	Pommes, poires	Début de croissance	20	10	0	0
		Fin de croissance	10	5	0	0
	Application par voie aérienne	Haricots blancs	Voilure fixe	150	40	0
Voilure tournante			100	35	0	0
Bleuets nains		Voilure fixe	45	15	0	0
		Voilure tournante	40	15	0	0

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus vaste (la plus restrictive) parmi les zones tampons de pulvérisation associées aux produits utilisés dans le mélange en cuve. Appliquer seulement en gouttelettes correspondant au plus gros calibre indiqué pour les produits utilisés dans le mélange selon les catégories de l'ASAE.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca

MODE D'EMPLOI : L'ÉPANDAGE AÉRIEN

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'application aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façons non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mise en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides* doivent être présentes.

Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du changement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines de véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le (212) 490-0350. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 50 litres par hectare.

DOSE D'EMPLOI

Les doses d'emploi pour la pulvérisation des vergers sont indiquées en mL de Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC dans 1 000 litres d'eau dans le cas d'une application diluée tenant compte d'un volume d'environ 3 500 litres à l'hectare. Pour une application concentrée, utiliser la même dose de produit à l'hectare que celle qui serait utilisée pour l'application diluée. Pour le traitement des plantons de pommes de terre, utiliser un

minimum de 1,3 L d'eau par 280 mL de Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC. Sur le gazon, utiliser au moins 8 litres d'eau par 100 m² de surface à traiter pour la Sclérotiniose en dollars, la plaque brune rhizoctone et la moisissure rose des neiges. En cas de conditions très favorables à la propagation des maladies, utiliser la dose recommandée et réduire les intervalles d'application.

Compatibilité :

Le Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC est compatible avec la plupart des pesticides; ne pas le mélanger avec de la chaux ni d'autres matières alcalines.

MODE D'EMPLOI

POMMES ET POIRES :

Tavelure de la pomme (*Venturia inaequalis*), blanc (*Podosphaera leucotricha*): Appliquer par voie terrestre, à un volume permettant une application uniforme.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

Mélange en cuve avec Maestro 80 WSP, Captan 80 WSP ou Fongicide Supra Captan 80 WSP :

Appliquer à dose de 250 mL de Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC plus 0,625 kg de Maestro 80 WSP, Captan 80 WSP ou de Fongicide Supra Captan 80 WSP dans 1 000 litres d'eau. Tenant compte d'un volume d'eau de 3500 litres par hectare, la dose est 875 mL du fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC (0,437 kg ma) + 2,18 kg de Maestro 80 WSP, Captan 80 WSP ou Fongicide Supra Captan 80 WSP par hectare pour une seule application. Ne pas dépasser un volume de pulvérisation de 3 500 litres par hectare (875 mL produit/ha). Ne pas dépasser 2 applications par année. Respectez un intervalle minimum de réapplication de 7 jours.

Ne jamais utiliser Maestro 80 WSP, Captan 80 WSP ou Fongicide Supra Captan 80 WSP avec des huiles ou avec des formules de parathion à base de solvant, ni peu de temps après l'application de ces produits.

BLEUETS NAINS :

Brûlure des fleurs et brûlure des rameaux (*Phomopsis vaccinii*): Appliquer 1,54 L de Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC à l'hectare dans 1 000 litres d'eau (0,770 kg ma) par voie terrestre, ou dans 50 à 60 litres d'eau par voie aérienne. Commencer les traitements à l'éclosion des boutons. Faire 2 applications à intervalles de 10 à 14 jours. L'intervalle exact dépend des conditions météorologiques et du développement de la maladie. Consulter les spécialistes de la région. La dose d'application saisonnière maximal est 3,08 L de produit (1,54 kg ma) par hectare.

PÊCHES, NECTARINES, PRUNES, PRUNEAUX, CERISES :

Pourriture brune (*Monilinia fructicola*): Pour une protection appropriée, appliquer, par voie terrestre, 700 mL de Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC dans 1 000 litres d'eau dès les premiers stades de la floraison et à la pleine floraison. En Colombie-Britannique, appliquer au stade du bouton rose et à la pleine floraison. Tenant compte d'un volume d'eau de 3500 litres par hectare, la dose est 2,45 L de produit (1,225 kg ma) par hectare pour une seule application. Ne pas dépasser un volume de pulvérisation de 3 500 litres par hectare (2,45 L produit/ha). Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Par temps pluvieux, la deuxième application peut avoir lieu. Ne pas dépasser 2 applications par année. Respectez un intervalle minimum de réapplication de 7 jours. La dose d'application saisonnière maximal est 4,9 L de produit (2,45 kg ma) par hectare pour les pêches, les nectarines, les prunes, les pruneaux et les cerises. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

PRUNES, PRUNEAUX, CERISES :

Nodule Noir (*Dibotryon morbosum* syn. *Apiosporina morbosa*): Pour une protection appropriée, appliquer, par voie terrestre, 700 mL de Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC dans 1 000 litres d'eau dès les premiers stades de la floraison et à la pleine floraison. En Colombie-Britannique, appliquer au stade du bouton rose et à la pleine floraison. Tenant compte d'un volume d'eau de 3500 litres par hectare, la dose est 2,45 L de produit (1,225 kg ma) par hectare pour une seule application. Ne pas dépasser un volume de pulvérisation de 3 500 litres par hectare (2,45 L produit/ha). Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Par temps pluvieux, la deuxième application peut avoir lieu. Ne pas dépasser 2 applications par année pour les pêches, les nectarines, les prunes, les pruneaux et les cerises. Respectez un intervalle minimum de réapplication de 7 jours. La dose d'application saisonnière maximal est 4,9 L de produit (2,45 kg ma) par hectare pour les pêches, les nectarines, les prunes, les pruneaux et les cerises. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

FRAMBOISES :

Blanc (*Podosphaera macularis*) et pourritures du fruit (*Botrytis cinerea*): Appliquer, par voie terrestre, 700 mL de Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC dans 1 000 litres d'eau pendant la floraison. Tenant compte d'un volume d'eau de 2200 litres par hectare, la dose est 1,54 L de produit (0,770 kg ma) par hectare pour une seule application. Répéter le traitement un fois de 7 à 10 jours, au besoin. La dose d'application saisonnière maximal est 3,08 L de produit (1,54 kg ma) par hectare. Ne pas dépasser un volume de pulvérisation de 2 200 litres par hectare (1,54 kg produit/ha). Ne pas dépasser 2 applications par année. Respectez un intervalle minimum de réapplication de 7 jours. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

FRAISES :

Moisissure grise du fruit (*Botrytis cinerea*) et tache des feuilles (*Mycosphaerella fragariae*) : Appliquer, par voie terrestre, 700 mL de Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC dans 1 000 litres d'eau dès que les boutons sont visibles dans le collet. Tenant compte d'un volume d'eau de 2200 litres par hectare, la dose est 1,54 L de produit (0,770 kg ma) par hectare pour une seule application. Ne pas dépasser un volume de pulvérisation de 2 200 litres par hectare (1,54 L produit/ha). Répéter le traitement un fois de 7 à 10 jours, au besoin. Par temps pluvieux, la deuxième application peut avoir lieu. Ne pas dépasser 2 applications par année. Respectez un intervalle minimum de réapplication de 7 jours. La dose d'application saisonnière maximal est 3,08 L de produit (1,54 kg ma) par hectare. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

HARICOTS BLANCS :

Moisissure blanche (*Sclerotinia sclerotiorum*): Appliquer de 2,45 à 3,15 L de Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC à l'hectare dans 1 000 litres d'eau par voie terrestre, ou dans 50 à 60 litres d'eau par voie aérienne. Cette dose est équivalent à 1,225 à 1,575 kg ma par hectare pour une seule application. Commencer lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie (p. ex., temps chaud et humide et feuillage abondant et dense). C'est habituellement le cas au début de la floraison, avant que les rangs se referment. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Pulvériser de façon à obtenir une application uniforme sur toutes les parties de la plante. Si les conditions défavorables persistent, une deuxième application peut être justifiées avec un intervalle entre les traitements d'au moins 7 jours. Ne pas appliquer dans les 21 jours avant la récolte. La dose d'application saisonnière maximal est 6,3 L de produit (3,15 kg ma) par hectare.

NOTE : Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage.

BETTERAVES À SUCRE:

Cercosporiose (*Cercospora beticola*) des betteraves à sucre : Appliquer, par voie terrestre, de 588 à 784 mL de produit (0,294 à 0,392 kg ma) à l'hectare dès l'apparition des premiers signes de la maladie. Appliquer dans un volume de pulvérisation recommandé de 50 à 100 L/ha. Répéter le traitement un fois de 14 à 21 jours plus tard, si nécessaire. La dose d'application saisonnière maximal est 1,57 L de produit (0,784 kg ma) par hectare. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

- NE PAS APPLIQUER DANS LES 21 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.
- N'UTILISER QUE DANS LES BETTERAVES À SUCRE DESTINÉES À L'EXPORTATION.
- AUCUNE BETTERAVE À SUCRE NI PARTIE DE BETTERAVE À SUCRE NE PEUT ÊTRE UTILISÉE EN PÂTURAGE NI COMME FOURRAGE AU CANADA.
- AFIN DE RETARDER LA SÉLECTION DE SOUCHES FONGIQUES RÉSISTANTES, LE FONGICIDE THIOPHANATE-METHYL 500 SC DEVRAIT TOUJOURS ÊTRE UTILISÉ EN ALTERNANCE AVEC UN FONGICIDE APPARTENANT À UNE CLASSE CHIMIQUE DIFFÉRENTE.

GAZON:

Le Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC peut être appliqué sur les verts, tertres de départ et parcours des terrains de golf et les gazonnières seulement. NE PAS appliquer ce produit sur le gazon en milieu résidentiel, par exemple les pelouses, les jardins, les parcs, les terrains de jeu, les cimetières et les cours d'école.. Il peut être utilisé sur toutes les graminées à gazon de saison fraîche ou de saison chaude (telles que l'agrostide, le pâturin, la fétuque, le ray-grass anglais) ou leurs mélanges. Le Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC n'est pas phytotoxique pour les graminées mentionnées ci-dessus lorsqu'il est utilisé conformément aux directives de l'étiquette. Appliquer après la tonte ou éviter de tondre dans les douze heures suivant le traitement. Appliquer, par voie terrestre, dès les premiers signes de maladie. En cas de conditions très favorables à la propagation des maladies, utiliser la dose maximale recommandée. NE PAS DÉPASSER 20,65 kg p.a./ha par année. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

Maladie	Dose 100 m ²	Dose de principe actif (kg p.a./ha) ^a	Pulvérisation (par 100 m ²)	Calendrier de pulvérisation	Dose maximale saisonnière (kg p.a./ha)
Sclérotiniose en dollars (<i>Sclerotinia homoeocarpa</i>)	35 à 42 mL	1,75 à 2,10	au moins 8 litres	Appliquer dès l'apparition de la maladie. La deuxième application peut avoir lieu 10 à 14 jours plus tard, au besoin.	4,20
Plaque brune rhizoctone (<i>Rhizoctonia solani</i>)	42 à 84 mL	2,10 à 4,20	au moins 8 litres	Appliquer dès l'apparition de la maladie. Si l'application est faite à la dose minimale, une deuxième application peut être faite au besoin. Prévoir un délai d'attente minimal de 7 jours entre les traitements.	20
Moisissure rose des neiges	175 à 245 mL	8,75 à 12,25	au moins 8 litres	Appliquer une fois par saison à la fin de l'automne, avant les	12,25

(<i>Microdochium nivale</i>)				chutes de neige, pour combattre la moisissure rose des neiges.	
--------------------------------	--	--	--	--	--

^a Basé sur 10 000 m²/ha, 1 L/1000 mL, et le garantie de 0,500 kg ma/L.

ROSES ET PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES À L'EXTÉRIEUR :

Tache noire des rosiers (*Diplocarpon rosae*) et blanc (*Podosphaera* spp.): Appliquer, par voie terrestre, de 700 à 1050 mL de Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC dans 1 000 litres d'eau. Tenant compte d'un volume d'eau de 1000 litres par hectare, la dose est 0,350 – 0,525 kg ma par hectare pour une seule application. Répéter un fois après 10 à 14 jours, au besoin. La dose d'application saisonnière maximal est 1,05 kg ma par hectare. Ne pas dépasser 1 000 litres d'eau/ha (525 g p.a./ha) en une seule application. Ne pas dépasser 2 applications par année. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

ESPÈCES DE *PRUNUS* ORNEMENTALES NON PRODUCTEURS :

Nodule Noir (*Dibotryon morbosum* syn. *Apiosporina morbosa*): Appliquer, par voie terrestre, 700 mL de Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC dans 1 000 litres d'eau. Tenant compte d'un volume d'eau de 1000 litres par hectare, la dose est 0,35 kg p.a. par hectare pour une seule application. Répéter le traitement un fois de 7 à 14 jours plus tard.

Ne pas dépasser 1 000 litres d'eau/ha (350 g p.a./ha) en une seule application. NE PAS dépasser 2 applications par année. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES EN SERRE :

NE PAS appliquer ce produit sous forme de pulvérisation foliaire sur les plantes ornementales cultivées pour la production de fleurs coupées. NE PAS laisser la solution de pesticide entrer en contact avec le feuillage des plantes ornementales cultivées pour la production de fleurs coupées.

Blanc (*Podosphaera* spp.), moisissure grise causée par le *Botrytis* (*Botrytis cinerea*) et tache des feuilles (*Alternaria* spp., *Cercospora* spp.): Appliquer, par voie terrestre, de 910-1190 mL de Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC dans 1000 L d'eau. Arroser le sol à fond avec la solution pulvérisée. Tenant compte d'un volume d'eau de 1000 litres par hectare, la dose est 0,455 – 0,595 kg ma par hectare pour une seule application. Répéter un fois après 7 jours, au besoin. Ne pas dépasser 1 000 litres d'eau/ha (525 g p.a./ha) en une seule application. Ne pas dépasser 2 applications par année. La dose d'application saisonnière maximal est 1,19 kg ma par hectare.

Pour la pourriture de la tige, de la couronne des racines causée par les pathogènes *Fusarium* et *Rhizoctonia*:

Appliquer, comme arrosage du pied ou par jets dirigés par voie terrestre, de 910 à 1190 mL du fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC dans 1000 L d'eau de façon à bien tremper la zone de racines uniquement. Tenant compte d'un volume d'eau de 1000 litres par hectare, la dose est 0,455 – 0,595 kg ma par hectare pour une seule application. Répéter un fois après 15 jours au besoin. Un volume de pulvérisation de 1 000 à 3 000 L / ha est recommandé. Ne pas dépasser 7.14 L/ha (3570 g p.a./ha) par année. Ne pas dépasser 2 applications par année. La dose d'application saisonnière maximal est 1,19 kg ma par hectare.

NOTE: Le fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC ne supprime pas le *Pythium* ou le *Phytophthora*.

TREMBLE ET PEUPLIER :

Tache marssoninéenne, tache septorienne : Appliquer, par voie terrestre, 1,54 L de Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC dans 1 000 litres d'eau (0,770 kg ma) à l'hectare. Débuter les

applications à partir de la mi-juin et répéter un fois après 10 jours. La dose d'application saisonnière maximal est 3,08 L de produit (1,54 kg ma par hectare. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

TRAITEMENT DES PLANTONS DE POMMES DE TERRE :

Thiophanate-Méthyl 500 SC est un fongicide systémique pouvant être pulvérisé pour le traitement des plantons de pommes de terre.

La matière active du Fongicide Thiophanate-Méthyl 500 SC supprime la flétrissure verticillienne (*Verticillium albo-atrum*), la pourriture fusarienne (*Fusarium* spp.), et la gale argentée (*Helminthosporium solani*) et réprime la pourriture (*Rhizoctonia solani*, *Fusarium* spp., *Erwinia carotovora*, *Pythium* spp.) et les infections de jambe noire (*Erwinia carotovora*) dans les plantons. Utiliser un équipement standard de traitement des plantons de pommes de terre conçu pour appliquer des traitements par pulvérisation.

DOSE : Mélanger de 1.4 L de Fongicide Thiophanate-Méthyl 500 SC dans un minimum de 6,5 L d'eau. Ne pas dépasser un taux de 1,4 L de Fongicide Thiophanate-Méthyl 500 SC pour 1 400 kilogrammes de plantons. Basée sur la garantie de 0,5 kg ma/L de produit, cela correspond à 0,5 g ma/kg des plantons. Utiliser une cuve pouvant contenir suffisamment d'eau pour assurer une bonne couverture des plantons. Mettre l'agitateur en marche et s'assurer que le produit est complètement dissous dans l'eau dans la cuve de pulvérisation avant de commencer le traitement des plantons. Agiter sans arrêt pendant le traitement.

Appliquer la solution de pulvérisation avec un équipement normal et une buse de pulvérisation calibrée, installée sur une courroie qui fait culbuter les plantons. Si nécessaire, un produit desséchant peut être appliqué après le traitement. Les plantons déjà coupés devraient être traités dans les six heures suivant le coupage. Si la plantation est retardée de plus d'un ou deux jours, les plantons traités devraient être entreposés sur des palettes ouvertes pendant 2 à 3 jours, puis être ensachés.

NOTE

Pour une suppression supérieure de la gale argentée, s'assurer que les tubercules sont complètement exempts de terre. *Une couverture totale de la peau est essentielle.* Il faut s'attendre à une suppression réduite des maladies dans les champs où des plants spontanés issus de la culture de l'année précédente risquent d'être des sources d'infection. Pour obtenir des recommandations, consulter votre Guide de production provincial.

Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté au produit avant d'en faire l'application. Les règlements découlant de la Loi sur les semences doivent être strictement observés lors de l'utilisation de ce produit.

RAISINS (de vin et frais) :

Le MODE D'EMPLOI, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Nippon Soda Co., Ltd. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Nippon Soda Co., Ltd. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Pour la suppression du dépérissement de la vigne (*Eutypa lata*, *Diplodia seriata*, *Neofusicoccum parvum*, *Phomopsis viticola*) : Appliquer le Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC à raison de 2,352 L/ha dans un volume d'eau minimal de 467,5 L/ha en pulvérisation dirigée (pulvérisateur à jet porté ou pulvérisateur au-dessus des rangées). Appliquer du stade de dormance (commencer peu après la taille) jusqu'au stade du

débourrement; faire un maximum de 2 applications par saison de culture, à intervalle de 14 à 21 jours. Ne pas appliquer après le stade du débourrement

PLANTULES DE TABAC DE SERRE ET DANS LES CHAMPIGNONS EN BOUTON BLANCS :

Le MODE D'EMPLOI, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Nippon Soda Co., Ltd. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Nippon Soda Co., Ltd. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI : Pour la suppression de la fonte des semis (*Rhizoctonia solani*) dans les plantules de tabac de serre.

Appliquer, par voie terrestre, 126 mL du Fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC dans 300 L d'eau aux 100 m² de plantules par trempage ou en surface du sol par jets dirigés, de façon à bien tremper le support de croissance jusqu'à la zone racinaire. Appliquer à titre préventif, lorsque les plus grandes feuilles des plantules mesurent environ 1,5 cm de diamètre ou dès le premier signe de maladie. Répéter si nécessaire de 10 à 14 jours plus tard. Ne pas faire plus de 2 applications par culture.

MODE D'EMPLOI : pour la suppression de la moisissure verte *Trichoderma* dans les champignons en bouton blancs.

Un maximum d'une application du fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC peut être effectué par cycle cultural en une seule application par arrosage à la terre de gobetage. Ne pas dépasser 8 applications par année. Il faut noter que l'application par arrosage à la terre de gobetage ne supprimera pas les espèces agressives de la moisissure verte (*Trichoderma aggressivum* f. *aggressivum*).

Gestion de la résistance :

Ne pas faire de traitements consécutifs de fongicides du groupe 1 (Benzimidazoles). Si une application d'un fongicide du groupe 1 a été faite à la terre de gobetage, utiliser un fongicide homologué ayant un mode d'action différent avant d'appliquer un autre fongicide du groupe 1.

Limitations spécifiques pour l'application par arrosage de la terre de gobetage:

Lorsqu'on utilise de l'équipement de pulvérisation manuel, une personne peut seulement faire l'application du THIOPHANATE-METHYL 500 SC par arrosage de la terre de gobetage sur un maximum de 500 m² de couche par jour (426 mL du THIOPHANATE-METHYL 500 SC).

Pour la suppression de la moisissure verte *Trichoderma* dans les champignons en bouton blancs (TERRE DE GOBETAGE)

Mélanger 85 mL du fongicide THIOPHANATE-METHYL 500 SC avec 75 L d'eau et appliquer, par arrosage abondant, à 100 m² de couche. Faire l'application peu après la terre de gobetage. Ne pas faire plus d'une application à la couche de champignon par application d'arrosage abondant. Ne pas appliquer moins de 17 jours avant la première récolte. Ne pas appliquer après que la récolte a commencé.